

Ville de Monthey  
Chancellerie  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99  
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

## **Demande d'autorisation d'exploiter un nouvel établissement public**

### **Mise à l'enquête publique**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Vassilios ZIOGAS, domicilié à St-Maurice, lui a adressé une requête tendant, à obtenir une autorisation d'exploiter le nouveau commerce mentionné ci-après et, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	Snack-bar et épicerie fine, sis sur la parcelle N° 965, folio 13, au lieu-dit "Rasses"
Adresse	:	Avenue de l'Industrie 49 a
Enseigne	:	"ZIOGAS"
Prestations	:	service de mets et boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter, lié à un snack-bar et épicerie fine
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Mardi au vendredi : 05 h.00 à 13 h.00 17 h.00 à 19 h.00 Samedi : 05 h.00 à 13 h.00 15 h.00 à 17 h.00 Dimanche : 05 h.00 à 13h.00
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours, dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 21 janvier 2019.

Monthey, le 21 décembre 2018